

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU *PAYS BEAUME-DROBIE*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

N°C-201904-52

Du 25 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf le 25 du mois d'avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de Ribes, sous la présidence de Monsieur Alain MAHEY, Président.

Etaient présents avec droit de vote : Pascal WALDSCHMIDT, Alain MAHEY, Marie Christine DETE, Christian PALADEL, Nathalie TOURRE, Alain REYNOUARD, Marie Claire PAQUELET, Jean Louis ROSADO, Daniel PICAL, Jean Luc TOUREL, Chantal THERAUBE, Mireille AREVALO, Jean Paul ROBERT, Eric BOISSIN, Maurice AUGIER, Marie Pierre MALCLES, Serge LUTAUD, Christian BALAZUC, Marie Thérèse MORFIN, Alain GIBERT, Alain RIEU, Gérard MARTIN, Jean Louis MOURARET, Francis CHABANE, Michel TALAGRAND, Luc PARMENTIER, Jack ZMINKA, Marc FAYOLLE, Marc MINETTO, Michel SEVEYRAC, Alexandre FAURE.

Ont un pouvoir : Alain MAHEY (pouvoir de Gladie LACOUR), Jean Paul ROBERT (pouvoir de Albert MOZZATTI), Serge LUTAUD (pouvoir de François COULANGE), Luc PARMENTIER (pouvoir de Christophe DEFFREIX).

Ont participé : Corentin PIERRE

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 31

Pouvoirs : 4

Date de la convocation : 17 avril 2019

A été élu secrétaire : Alexandre FAURE

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

**OBJET : ARRET DU PROJET DE PLUI ET BILAN DE LA
CONCERTATION**

Le Président rappelle au conseil communautaire les conditions dans lesquelles le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) a été mené, l'état d'avancement de la procédure et présente ledit projet.

Il explique qu'en application de l'article L.103-6 du code de l'urbanisme doit être tiré le bilan de la concertation dont a fait l'objet l'élaboration du projet de PLUI et, qu'en application de l'article L.153-14 du même code, ledit document doit être arrêté par délibération du conseil communautaire et communiqué pour avis aux personnes mentionnées aux articles L.153-16 et L.153-17 du code de l'urbanisme.

Le Président rappelle que les objectifs de l'élaboration du PLUI ont été définis par la délibération de prescription du PLUI n°C-201512-116 du 17 décembre 2015.

Il précise, en outre, que le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a permis de répondre aux objectifs au travers les axes suivants :

- Axe 1 : Urbanisme / habitat / patrimoine bâti
- Axe 2 : Développement économique du territoire
- Axe 3 : Equipements collectifs
- Axe 4 : Déplacements et transports
- Axe 5 : Environnement et paysage
- Axe 6 : Risques naturels
- Axe 7 : Energies renouvelables et réseaux énergie

Le Vice-Président en charge de l'urbanisme expose ensuite le bilan de la concertation.

Il présente le déroulement de la concertation, sa mise en œuvre sur le territoire ainsi que les moyens supplémentaires utilisés. Un bilan est ensuite tiré pour chaque modalité de concertation mis en œuvre.

Après avoir entendu l'exposé du Président et du Vice-Président en charge de l'urbanisme :

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.153-14 et suivants, R.153-3 à R153-7 ;

Vu la délibération n°C-201512-116 en date du 17 décembre 2015 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), définissant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de concertation ;

Vu la délibération n°C-201606-88 en date du 30 juin 2016 précisant les modalités de concertation et de collaboration avec les communs membres ;

Entendu le débat au sein du conseil communautaire en date du 14 décembre 2017 sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables, conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme (délibération n°C-201712-143) ;

Vu l'avis favorable de la Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites (CDNPS) réunie le 28 mars 2019 sur les 3 projets de hameaux nouveaux de Planzolles, Saint André Lachamp et Valgorge ;

Vu le bilan de la concertation préalable détaillé ci-dessus et joint la présente délibération ;

Vu le projet de PLUi joint à la délibération et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de Développement durables, les orientations d'aménagement et de programmation, le règlement et ses documents graphiques associés et les annexes ;

Considérant qu'en application de l'article L103-6 du code de l'urbanisme, il doit être tiré le bilan de la concertation ;

Considérant que le projet de PLUi est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées à son élaboration et aux organismes qui ont demandé à être consultés ;

Le Conseil Communautaire,

Où l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré, à la majorité des présents (30 voix pour et 4 abstentions : Marc MINETTO, Jack ZMINKA, Marc FAYOLLE, Alexandre FAURE, Gérard MARTIN ne participe pas au vote) décide de :

Tirer le bilan de la concertation conformément à l'article L103-6 du code de l'urbanisme.

Arrêter le projet de plan local d'urbanisme intercommunal du Pays Beaume-Drobie tel qu'il est annexé à la présente délibération, conformément à l'article L.153-14 du code de l'urbanisme.

Notifier le projet de PLUi pour avis, conformément aux articles L.153-16 à L.153-18 et R153-6 du code de l'urbanisme :

- aux personnes publiques associées,
- aux communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale qui ont demandé à être consultés sur le projet,
- à la commission départementale de la consommation des espaces naturels agricoles et forestiers (CDPENAF) prévue à l'article L.112-1-1 du code rural et de la pêche maritime,
- à la chambre d'agriculture,
- à l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO),
- au Centre national de la propriété forestière (CNPF).

Envoyé en préfecture le 07/05/2019

Reçu en préfecture le 07/05/2019

Affiché le 07/05/2019

SLO

ID : 007-240700302-20190425-C_201904_52-DE

Notifier le projet de PLUi aux personnes publiques mentionnées aux articles L132-12 et L132-13 qui ont fait une demande de consultation,

Transmettre le projet de PLUi aux communes membres de la Communauté de Communes, en application de l'article L153-15 du code de l'urbanisme,

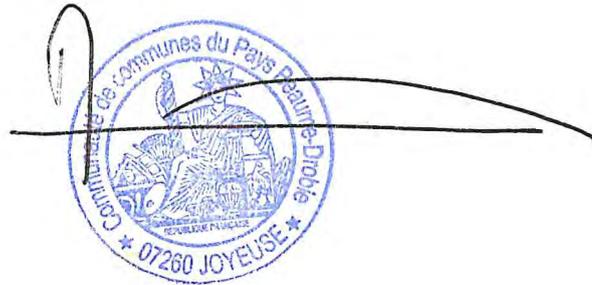
Afficher, conformément à l'article R 153-3 du Code de l'Urbanisme la délibération au siège de la Communauté de Communes et en mairie des communes membres pendant un délai d'un mois.

Fait et délibéré à Joyeuse, le jour, mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

**Le Président,
Alain MAHEY**





PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

BILAN DE LA CONCERTATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 AVRIL 2019

Vu pour être annexé à la délibération d'arrêt
du projet de PLUi du 25 avril 2019

le Président
Alain MAHEY



Rappel réglementaire :

En application de l'article L103-6 du code de l'urbanisme, la communauté de communes doit tirer le bilan de la concertation effectuée pour l'élaboration du PLUi.

Ce bilan de la concertation sera joint au dossier soumis à enquête publique.

Conformément à l'article R153-3 du code de l'urbanisme, le bilan de la concertation est tiré simultanément avec la délibération d'arrêt du projet de PLUi.

Déroulement de la concertation :

Les modalités de la concertation prévues

La communauté de communes du Pays Beaume Drobie a prescrit l'élaboration du PLUi le 17 décembre 2015. Cette délibération a fixé les modalités de la concertation, à savoir :

Une réunion publique par secteur du PLH (Montagne, Piémont et Plaine) à chaque étape d'élaboration du PLUi (Diagnostic, PADD, PLUi avant arrêt).

Une mise à disposition du public pendant toute la durée de la période de la concertation du PLUi d'un registre permanent au siège de la communauté de communes.

La parution d'informations sur le bulletin communautaire.

La parution d'informations sur le site internet communautaire.

La mise en place d'une adresse électronique dédiée pour favoriser les échanges autour du PLUi.

Une deuxième délibération du conseil communautaire en date du 30 juin 2016 est venue préciser la mise en œuvre des modalités de concertation.

L'objet des réunions publiques a été précisé ainsi que les modalités de mise à disposition du registre et du recueil des observations du public.

La mise en œuvre de la concertation

Les modalités de la concertation prévues par les délibérations du 17 décembre 2015 et du 30 juin 2016 ont toutes été réalisées :

Organisation des 9 réunions publiques sur les 3 secteurs du PLH. Le programme initial des réunions publiques a été respecté.

Mise à disposition d'un registre pendant toute la durée des études du PLUi. Les documents de travail (diagnostic, PADD, projet de PLUi) sont venus accompagner le registre.

Des informations sur le PLUi ont été publiées sur les bulletins communautaires du «Printemps 2017» et de «l'année 2018».

Une rubrique PLUi a été créée sur le site internet de la communauté de communes. Elle a été alimentée au fur et à mesure par les documents de travail communicables et les délibérations.

Un Email dédié au PLUi a été créé :

plui@pays-beaumedrobie.com

Les réunions publiques

Les réunions publiques ont été organisées sur les trois secteurs du PLUi :

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

REUNIONS PUBLIQUES

- MARDI 16 MAI 2017 VALGORGE
- JEUDI 18 MAI 2017 RIBES
- MARDI 30 MAI 2017 ROSIERES

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

REUNIONS PUBLIQUES

- MERCREDI 15 NOVEMBRE 2017 BEAUMONT
- JEUDI 16 NOVEMBRE 2017 PLANZOLLES
- MARDI 28 NOVEMBRE 2017 CHANDOLAS

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

REUNIONS PUBLIQUES

- MERCREDI 20 FEVRIER 2019 SABLIERES
- MARDI 26 FEVRIER 2019 PAYZAC
- LUNDI 04 MARS 2019 JOYEUSE

PRÉSENTATION DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

PRÉSENTATION ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU P.A.D.D

(PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES)

PRÉSENTATION DU PROJET DE PLUI

MISE EN FORME RÉGLEMENTAIRE (ZONAGE - RÉGLEMENT - ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION ...)

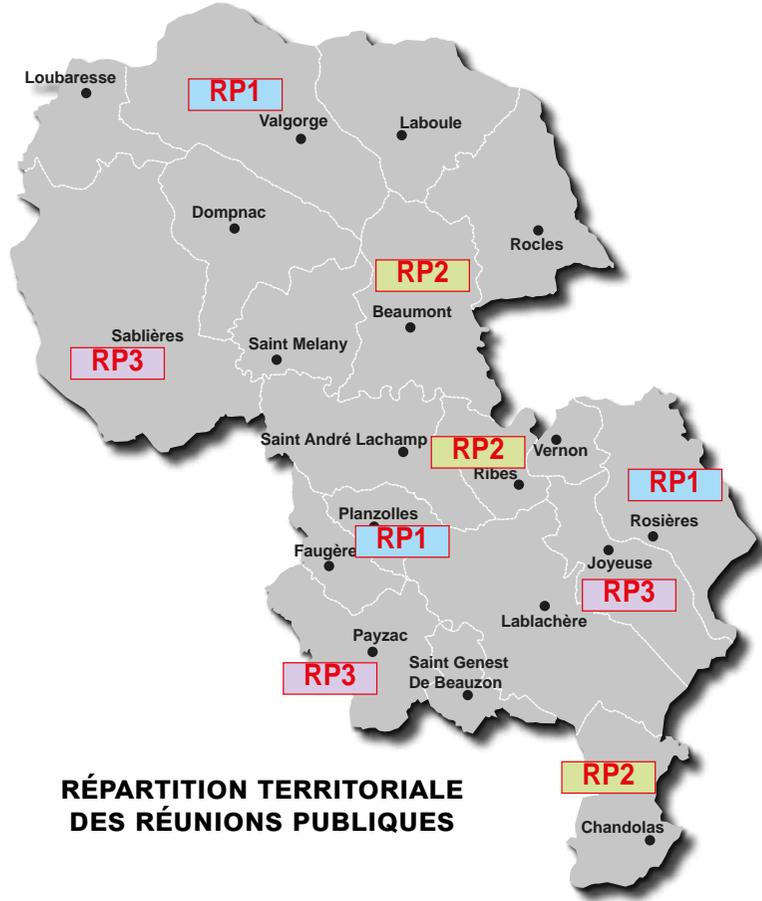


Réunion publique de Rosières le 30 mai 2017

Les 9 réunions publiques ont toutes été suivies de débats qui ont permis de compléter le document sur plusieurs points.

La répartition territoriale des réunions publiques était aussi très importante.

L'objectif était de venir au plus près des habitants.





La mise à disposition d'un registre

Un registre a été mis à disposition du public pendant toute la durée de l'élaboration du PLUi.

Il a été complété au fur et à mesure par les documents de travail (Diagnostic, PADD, projet de zonage, de règlement, OAP...) et les délibérations prises (Prescription du PLUi et débat sur les orientations du PADD).



On ne relève toutefois que peu de contributions écrites (2) sur le registre suite à la consultation des pièces.

Informations sur le bulletin communautaire

Des informations sur le PLUi ont été publiées sur les bulletins communautaires du «Printemps 2017» et de «l'année 2018».



Informations sur le site internet

Une rubrique dédiée au PLUi a été intégrée dans le site internet de la communauté de communes www.pays-beaumedrobie.com

Les pièces préparatoires du PLUi (diagnostic, PADD) ont été mises en libre consultation (par téléchargement).

Le site internet a également permis de communiquer sur les dates et lieux des réunions publiques.



Création d'une adresse Email dédiée

Un E-mail dédié : plui@pays-beaumedrobie.com a été mis en place afin de favoriser les échanges avec les citoyens.



Envoyé en préfecture le 07/05/2019
 Reçu en préfecture le 07/05/2019
 Affiché le 07/05/2019
 ID : 007-240700302-20190425-C_201904_52A-DE

VERS
 RÉDA

BEAUME DROBIE

Les moyens supplémentaires mis en œuvre

La communauté de communes a souhaité mettre en œuvre d'autres moyens de concertation, en complément des modalités définies par les délibérations du 17 décembre 2015 et du 30 juin 2016.

Elles sont listées ci-dessous :

Organisation d'une exposition PLUi au salon des associations du 7 au 9 septembre 2017 à Lablachère.

Tenue d'un stand «PLUi» aux éditions 2016-2017-2018 du salon gourmand à Joyeuse avec des ateliers de libre expression. De nombreuses contributions ont été notées.

Exposition PLUi organisée par la commune de Rocles du 01 au 07 aout 2017.

Exposition PLUi organisée par la commune de Valgorge du 08 au 13 aout 2017.

Exposition PLUi organisée par la commune de Rosières en janvier 2018.

Opération de concertation avec les collégiens de Joyeuse (élèves de 3ème).

Concertation des agriculteurs (organisée par les communes).

Parutions de plusieurs articles dans la presse locale.

Réception de courriers de demandes spéciales pour le PLUi (portant sur 465 parcelles)



Exposition PLUi à Rocles



Salon Gourmand 2017



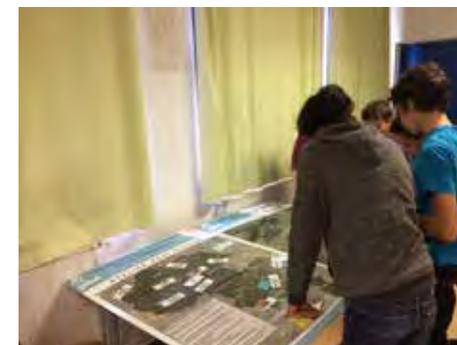
Exposition PLUi à Valgorge



L'atelier participatif du Salon Gourmand 2016



Les contributions affichées (salon gourmand)



La concertation des collégiens

Articles de presse locale

ROSIÈRES Réunion autour du plan d'urbanisme agricole



Une première réunion a eu lieu le 6 mars pour le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) agricole. Mardi 13 mai, une seconde réunion a eu lieu...

L'urbanisme en question



Plus d'une centaine de personnes ont assisté et débattu lors de cette réunion.

Une centaine d'habitants a été réunie à la salle du Grand Ford jeudi 22 mars. Le sujet de cette soirée, le PADD (Plan d'aménagement et de développement durable) du futur Plan local d'urbanisme intercommunal de Beaume-Drobie...

BEAUME-DROBIE Premières réunions publiques pour le PLUI

Après une première réunion publique le 6 mars, la concertation de concertation et d'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) agricole a débuté...



Une cinquantaine de propriétaires ou d'exploitants étaient présents.

ROSIÈRES Réunion avant le PLUI



Une cinquantaine de propriétaires ou d'exploitants étaient présents.

Mardi soir 6 mars, à l'initiative de la mairie, une cinquantaine de propriétaires ou d'exploitants agricoles étaient présents à la salle de la mairie...

VALGORGE Le futur plan local d'urbanisme intercommunal présenté

L'avenir est devant nous. Le projet de Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) a été présenté à l'assemblée publique du 22 mars 2019...



Le document PLUI, c'est maintenant le projet d'aménagement du territoire.

BEAUME-DROBIE Avenir du territoire : une exigence d'équilibre

Jeudi 19 septembre, lors d'une réunion publique à Valgorge, Alain Mahier, président de l'intercommunalité, a présenté le Plan d'aménagement et de développement durable (PADD)...

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BEAUME-DROBIE Plan local d'urbanisme intercommunal : un territoire diversifié

Mardi 29 mai, à la salle polyvalente de Rosières, les représentants de la communauté de communes ont présenté une réunion pour le projet de Plan local d'urbanisme intercommunal...



Une centaine d'habitants ont assisté à la réunion publique.

Le PLUI est un document qui définit les orientations de l'aménagement et du développement durable du territoire...

BEAUME-DROBIE Le territoire à l'horizon 2030



Alain Mahier, président de l'intercommunalité, lors de la réunion publique.

Le 13 novembre 2018, à l'initiative de la mairie de Rosières, une réunion publique a été organisée pour présenter le projet de Plan local d'urbanisme intercommunal...

ARDÈCHE MÉRIDIONALE | BERG | COIRON

LES VILLES Objectif : 720 nouveaux logements sur douze ans



Une réunion publique a été organisée pour présenter le projet de Plan local d'urbanisme intercommunal.

Le projet de Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) a été présenté à l'assemblée publique du 22 mars 2019...



Une cinquantaine de propriétaires ou d'exploitants étaient présents.



Bilan de la concertation :

Modalité de concertation	Bilan
Réunions publiques	Très positif. Les réunions territorialisées ont permis de venir au plus près des habitants. Le fait d'avoir fait une réunion à chaque étape de l'élaboration du PLUi a également permis aux citoyens de connaître le cheminement de la procédure (et ses difficultés). De nombreuses observations ont été prises en compte dans le PADD mais aussi dans le zonage et les OAP. La principale concerne la densité et l'inquiétude plusieurs fois évoquée de trop "densifier" le territoire.
Mise à disposition d'un registre	Moyen. Si beaucoup de personnes ont transmis des courriers ou des E-mails, peu de personnes ont souhaité "rediger" leurs observations sur le registre (2 remarques rédigées). En revanche, les pièces du PLUi annexées au registre ont été régulièrement consultées.
Bulletin et site internet	Positif. De nombreuses personnes ont consulté les documents mis en ligne suite à la parution d'articles dans le bulletin communautaire et dans la presse locale. Le nombre de téléchargement des pièces a été conséquent : PADD téléchargé 193 fois - Diagnostic téléchargé 187 fois.
Adresse Email dédiée PLUi	Positif. Même si la grande majorité des remarques et des demandes ont été faites par courrier (donnant un côté plus officiel). Chaque courrier et Email a fait l'objet d'une réponse de la part de la cdc (rappel procédure et façon dont les demandes sont prises en compte).
<u>Autres modalités</u>	
Salon gourmand de Joyeuse	Très positif. De nombreuses contributions, se recoupant souvent sur les 3 éditions de 2016 à 2018, ont permis d'ajuster le PADD et le projet de PLUi en général.
Opération collégiens	Positif. Les collégiens, avec l'aide de leur professeur, ont pu donner un avis sur le projet de territoire et sur leurs besoins (sur des sujets parfois très concrets). Positif aussi car il est difficile de toucher un jeune public lors de la concertation classique en matière de PLUi.